

**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr**Compte-rendu du conseil communautaire
du vendredi 22 février 2013
à 17 heures
à Fraissinet de Lozère**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert).

Suppléants présents :

Titulaire absent ayant donné procuration :

Autres personnes présentes à la réunion : Sophie PANTEL (Vice-présidente de la Région et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert)

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Albert DOUCHY a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu conseil communautaire du 25 janvier 2013 : après quelques modifications le compte rendu est adopté.

(Le tourisme s'étend vialas et Villefort à corriger sur le compte rendu)

Approbation des comptes administratifs 2012 : le doyen du conseil communautaire présente les comptes administratifs.

Le compte administratif **du budget PRINCIPAL** présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 12 176.99 € et un résultat d'investissement excédentaire de 20 609.28 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 239 678.98 €

En recettes de fonctionnement : 251 855.97 € (reprise du résultat N-1 de 26 197.62 €)

En dépenses d'investissement : 82 950.58 € (reprise du résultat N-1 de 1 874.80 €)

En recettes d'investissement : 103 559.86 €

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif **du budget annexe LA CURE – LOGEMENTS SOCIAUX** présentait un résultat de fonctionnement excédentaire de 321.17 € et un résultat d'investissement excédentaire de 4 359.32 € en 2011. Ce budget étant destiné à financer le logement Odier a été dissous. Les résultats ont été reportés au budget général de la communauté de communes. Un nouveau budget logement a été créé en 2012 pour la création des logements sociaux de la Cure du Pont de Montvert. Ce nouveau budget n'a fait l'objet d'aucun titre ou mandat sur l'exercice.

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif **du budget annexe ZAE MAS MEAJEAN** présente un résultat de fonctionnement de 0 € et un résultat d'investissement déficitaire de 14 283 €. Ce déficit correspond au transfert de la valeur des terrains de la zone, acquis sur le budget principal et transféré sur ce budget annexe.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 14 283 €

En recettes de fonctionnement : 14 283 € (reprise du résultat N-1 de 26 197.62 €)

En dépenses d'investissement : 14 283 € (reprise du résultat N-1 de 1 874.80 €)

En recettes d'investissement : 0 €

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif **du budget annexe ATELIER MAISON DE MARIE** présente un résultat de fonctionnement excédentaire de +1442.81 € et un résultat d'investissement excédentaire de 18 249.51 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 1 537 €

En recettes de fonctionnement : 94.19 €

En dépenses d'investissement : 25 649.24 €

En recettes d'investissement : 7 399.73 €

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif **du budget annexe ENFANCE ET JEUNESSE** présente un résultat de fonctionnement de 0 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

En dépenses de fonctionnement : 179 497.98 €

En recettes de fonctionnement : 179 497.98 €

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2013

BUDGET PRINCIPAL : Le président présente les propositions de la section de fonctionnement par chapitre.

Le président présente les demandes de subventions de diverses associations.

Le conseil communautaire délibère pour :

- accorder une subvention de 22 500 € à l'office de tourisme du Pont de Montvert ;
- ne pas verser de subvention aux diverses associations qui avaient sollicité la communauté de communes.
- Pour adhérer à l'association « l'arbre aux abeilles » au tarif de 20 € par an
- pour accorder une subvention à l'association de gym volontaire du Pont de Montvert si un dossier CEL peut être monté en 2012/2013 (renseignement à prendre auprès de la DDCSPP).
- Pour porter au budget un montant de 275 897.77 € de dépenses de fonctionnement.

Le résultat réel de la section étant déficitaire de 5232.78 €, à l'unanimité des membres présents il est décidé que les communes membres participent à hauteur de 1 046.55 € pour compenser le déficit éventuel que pourrait avoir la section de fonctionnement. Il sera décidé du versement de ces participations en cours d'année, mais les communes sont invitées à porter ce chiffre à leur budget.

Le président présente ensuite ses propositions d'investissement, par opération pour 2 179 780.98 €. Recettes et dépenses sont équilibrées. Il n'y a pas de transfert du résultat de fonctionnement au 1068 en

section d'investissement. Il n'y a pas non plus de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve le budget dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

Budget annexe LA CURE - LOGEMENT SOCIAUX : Le président présente ses propositions de fonctionnement par chapitre. Équilibrées en dépenses et recettes pour 1 970 €.

Puis il présente ses propositions d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes pour 223 786 €.

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget annexe ENFANCE ET JEUNESSE : Le Président présente les propositions. Le budget est voté par chapitre et ne comporte qu'une section de fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes pour 177 691.27 €.

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve les propositions du président, un élu s'abstient.

Budget annexe ATELIER MAISON DE MARIE : Le président présente ses propositions de fonctionnement par chapitre, équilibrées en dépenses et recettes pour 2 455 €.

Puis il présente ses propositions d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes pour 82 839.51 €.

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget annexe MAS MEJEAN : Le président présente ses propositions de fonctionnement par chapitre, équilibrées en dépenses et recettes pour 255 740 €.

Puis il présente ses propositions d'investissement équilibrées en dépenses et recettes pour 270 023 €.

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Vote des quatre taxes : Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes.

Intégration de Vialas à la C. C. des Hautes Cévennes, réflexion autour du tourisme : Jean Paul VELAY délégué au tourisme fait un compte rendu des dernières réunions en lien avec le rapprochement de Vialas à la CC des Hautes Cévennes. L'Office de Tourisme du Pont de Montvert a reçu les prestataires de cette commune pour échanger avec eux sur le devenir de l'antenne de l'OT de Vialas. La question s'étant posée de continuer ou non d'en assurer la gestion.

Pour donner suite à ces discussions, l'Office de Tourisme s'est entretenu avec le Président de la CC des Hautes Cévennes (accompagné des Maires de Chamborigaud, Génolhac et la secrétaire générale) la compétence tourisme de Vialas étant maintenant confiée à cette communauté de communes, elle souhaiterait signer une convention avec le Pont de Montvert pour la gestion de l'antenne de l'OT de Vialas.

Certains élus de notre territoire avaient proposé que l'OT de Génolhac puisse assurer cette gestion, mais la CC des Hautes Cévennes n'y est pas favorable.

La position de L'Office de Tourisme du Pont de Montvert est plutôt partagée. Le président de l'OT a décidé de soumettre cette proposition à l'Assemblée générale de l'OT qui aura lieu le 2 mars prochain afin de se positionner sur le sujet : soit continuer de travailler avec Vialas via la CC des Hautes Cévennes soit s'en détacher.

Une étude financière est en cours. Il faut que l'OT s'assure de la contribution financière de la CC des Hautes Cévennes pour cette mission, car l'antenne de Vialas a besoin d'un renouveau, d'être mise en valeur pour accueil plus chaleureux.

Sophie Pantel s'oppose à ce que l'Office de Tourisme reprenne la gestion de l'antenne de Vialas par principe au choix de cette commune de se rapprocher du Gard. Sur notre territoire, une antenne pourrait voir le jour sur l'Espinassas, site bien placé géographiquement pour les adhérents de Vialas.

Syndicat intersyndical et SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère : Sophie PANTEL fait un bref compte rendu de la réunion du SIVOM. Il a été décidé que la compétence transport à la demande serait restituée à la communauté de communes étant donné que Vialas a adhéré à la C. C. des Hautes Cévennes. Les communes membres sont invitées à délibérer en ce sens. Le règlement du transport à la demande à dû être modifié.

Une réunion du Syndicat Intersyndical a eu lieu Villefort. Il semble que depuis quelques années, la commune du Pont de Montvert paie la part de Vialas. Une nouvelle répartition a été faite à cette réunion, mais Bernard VIGNES s'y est opposé. Le SIS souhaiterait que la communauté de communes lui envoie ses statuts afin de réfléchir, en fonction des compétences de chaque communauté de communes, à un projet de territoire plus précis et plus concret. La communauté de communes du Goulet Mont Lozère vient de s'élargir et il a été suggéré que notre communauté de communes adhère au syndicat pour le projet de territoire. Concernant la réhabilitation du site du mas de la barque, la Délégation de Service Public se termine en 2016. Si la SELO se retire en 2016, il y aura retombé sur les deux CC. Le SIVOM continue de payer l'adhésion au SIS pour 2013 dans l'attente d'une nouvelle décision sur la répartition financière.

Projet touristique au "Près du Moulin" à Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER expose aux élus que le groupe de travail va être élargi et qu'il faut convenir d'une date de réunion afin de reprendre et orienter plus précisément le projet.

Point sur les divers projets de l'Espinas :

Hangar : Daniel MATHIEU présente le plan de financement du hangar. Il est un peu plus élevé que l'enveloppe initiale qui était de 140 000 €. Il expose que des modifications ont été apportées suite à plusieurs rencontres avec le maître d'œuvre, le Parc National des Cévennes et les « ABPS ». Ce plan de financement s'élève à 154 911.76 € HT. Sur ce projet, la communauté de communes récupérera le FCTVA. Le montant de l'opération ne comprend pas les options qui pourront être réalisées par la suite, si les résultats de l'appel d'offres le justifient (aménagement intérieur de la salle de réunion à l'étage du hangar, bardage bois positionné à la verticale plutôt qu'horizontale pour des raisons de pérennité et d'entretien...).

Sept lots sont prévus : maçonnerie VRD, charpente couverture zinguerie, menuiseries extérieures et intérieures, cloisons isolation faux plafonds, électricité, plomberie sanitaire, revêtement à sceller. Le conseil communautaire approuve ce plan de financement à l'unanimité, il autorise le Président à lancer l'appel d'offres et signer les documents qui s'y rapportent étant donné que ce marché dépasse le seuil des 90 000 €.

Le Président rappelle que le permis de construire a été déposé. Pour l'instant, le délai ne cours pas, car il manque des pièces au dossier (plans rectifiés, dossier sur les incidences du projet sur le site Natura 2000...) le conseil doit toutefois prendre une délibération pour autoriser le président à compléter le dossier et déposer le permis en cas de recours. Les élus y sont favorables.

Le conseil communautaire donne aussi mandat au Président

Baux emphytéotiques et partage des parcelles à l'Espinas : en ce qui concerne la construction du hangar, le président informe qu'il a pu déposer le permis sur la parcelle A521 même si elle appartient à la Mairie de St Andéol de Clerguemort qui elle-même l'a rétrocédée à la CC qui elle-même rétrocédée à Bois 2 mains. Pour pouvoir effectuer les travaux du hangar, cette parcelle devra être restituée par bail ou convention à la Communauté de Communes. Camille LECAT, représentant la SCIC Bois 2 mains exprime le souhait de valoriser le travail qui avait été fait sur la plate-forme soit sous forme numéraire soit sous forme d'échange de parcelles (la SCIC étant intéressée par une autre parcelle). Ces travaux sont estimés à environ 3000 €. Le conseil communautaire propose de contacter le notaire de Florac et autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent (bail ou convention).

En ce qui concerne le bâtiment destiné à accueillir le siège social des « ABPS » (ruine en amont de la D35) et le futur logement, le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer les documents qui se rapportent à la régularisation de l'usage foncier. Il donne aussi mandat au président pour déposer le permis de réhabilitation de la ruine.

Chaufferie collective à l'Espinas : l'idée avait été lancée par des élus, d'étudier la possibilité d'aménager une chaufferie collective bois alimentant le bistrot, le futur logement ainsi que le siège social des « ABPS ». La CCI de la Lozère, dans le cadre de sa filière bois énergie peut réaliser une sorte de pré-étude dénommée « notice d'opportunité » qui consiste à fournir à la collectivité, de manière succincte, indicative et prévisionnelle : la puissance nécessaire, la consommation annuelle, un ordre de grandeur de l'investissement nécessaire et les subventions possibles. Elle peut aussi réaliser des comparaisons économiques par rapport à

une solution de chauffage classique, étudier la possibilité d'implantation de la chaufferie et du silo. Ces éléments seront regroupés dans une notice d'opportunité qui n'a pas de valeur contractuelle, mais qui pourra orienter la collectivité dans son choix. Pour ce faire, une convention est proposée. Le tarif de cette prestation est de 150.50 € HT. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres autorise le Président à signer cette convention.

Points sur les autres projets en cours :

Maison de Marie : les travaux n'ont pas débuté. L'entreprise n'a pas pu commencer les travaux pour cause d'intempéries liées au froid. Le chantier a deux mois de retard, mais si l'entreprise Chapelle va assez vite pour faire le gros œuvre ce retard pourra être récupéré.

Gendarmerie : on attend toujours la réponse du Ministère de la Défense pour lancer le dossier de consultation des entreprises. Le plan de financement étant bouclé. Sophie PANTEL informe qu'elle a, de son côté, adressé un courrier au Ministre de la Défense pour faire avancer le dossier.

Comptes rendus autres réunions et/ou commissions,

Réunion TIC du Pays Cévennes : Jean Marie THOYER, délégué TIC fait un compte rendu de la réunion organisée par le Pays Cévennes le 12 février dernier. Cette fois-ci la réunion a eu un peu plus de succès, car il y avait un peu plus de personnes présentes. Un point sur la situation des cyberbases a été établi, le constat n'est pas fabuleux, mais la cyberbase du Pont de Montvert est une unité qui fonctionne bien par rapport aux autres. Elle accueille la Maison de l'Emploi et le Relais Service Public, ce qui lui a plutôt favorables. Le Pays Cévennes a présenté le projet de créer un centre « tête de réseau cyber-base » à Rochebelle. Les objectifs sont encore à définir. Les animateurs ont été consultés à ce sujet.

Les élus étudient les possibilités d'évolution de la Cyber-base du Pont de Monvert. Le point fort de notre structure est la formation proposée aux adhérents (atelier d'initiation à l'informatique, etc..), mais l'offre s'épuise, car les groupes qui viennent utilisent bien l'outil informatique. Pour élargir l'offre, il faut que les agents de la Cyber-base bénéficient eux-mêmes de formations plus poussées afin de se professionnaliser davantage.

Maison de santé de la commune de Florac : Jean Marie THOYER s'est rendu à cette réunion pour la mairie de Fraissinet de Lozère. Il souligne l'indélicatesse du maître d'ouvrage d'inviter les communes au stade du financement sans avoir été consultées en amont sur la réflexion du projet, mais il fait part aux élus que ce projet est profitable à notre territoire. Pour le fonctionnement de cette structure, les communes faisant partie du réseau de garde ont été interpellées pour participer financièrement au reste à charge. 18 communes sont concernées. 100 000 € reste à financer. Cette maison de santé sera construite entre le CFPPA et l'Hôpital de Florac. 500 m² sont nécessaires.

Questions diverses :

PED : Sophie Pantel informe les élus que la réunion pour l'attribution des PED aura lieu le 1^{er} mars. Elle demande à ce que chaque commune lui fasse passer les dossiers rapidement. La communauté de communes est concernée par le parc de contention pour animaux à Fraissinet de Lozère.

A.C.T.E.S : le conseil communautaire délibère pour que les actes administratifs de la communauté de communes puissent être transférés à la Préfecture par voie dématérialisée. Une convention doit être signée à cet effet, le Président reçoit mandat du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21 h.